

Département du CALVADOS  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton CAEN 1  
 Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 06/09/2022	L'an deux mille vingt deux Le 12 septembre à 20 h 00
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 06/09/2022	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b> 21 SEP. 2022	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Letourneur, Le Déroff, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Deloget, Grelier, Lefèvre, Le Rétif, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	<u>Absents excusés</u> :
EN EXERCICE : 27	Mme Héroult donne pouvoir à Mme Lanfranc De Panthou
PRÉSENTS : 21	M. Monsimier donne pouvoir à Mme Donatin
VOTANTS : 26	Mme Quesnel donne pouvoir à M. Gué Mme Grenèche donne pouvoir à M. Simon Mme Brioul donne pouvoir à Mme Perrier
	Secrétaire de séance : Mme Perrier

**OBJET : Création de poste et recrutement d’un agent contractuel au Service Technique**

Madame la Maire rappelle à l’assemblée délibérante que conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services est fixé par le Conseil Municipal,
- un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d’emploi dans l’attente du recrutement d’un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service (contrat qui ne peut être conclu que pour une durée ne pouvant excéder un an et prorogeable dans la limite d’une durée totale de deux ans).

Suite au départ d’un agent, une procédure de recrutement a été engagée et publiée pour un profil d’agent technique polyvalent. En raison du peu de candidatures reçues et des profils des candidats, il a été retenu un agent non fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’autoriser Madame la Maire :

- A créer un poste d’adjoint technique territorial à temps complet à compter du 17 octobre 2022,
- A recourir à un contrat à durée déterminée d’un an sur ce poste.
- La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des agents techniques sur le 1<sup>er</sup> échelon (IB 367 - IM 340).
- A signer tout document ou acte afférent à cette délibération.

La Maire  
 Nathalie DONATIN



PREFECTURE DU CALVADOS  
 21 SEP. 2022  
 COURRIER